



Contrat d'engagement Volailles 2020

Producteur

Pascal Coeurjoly
La ferme des Champarts
28800 Villiers Saint Orient
06 17 24 27 49

Adhérent (nom, adresse, téléphone) :

Adhérent 2 (si partage du panier) :

Les signataires du présent contrat s'engagent en 2020 pour 5 distributions.

15/01, 11/03, 29/04, 02/09, 28/10

Engagements de l'adhérent :

- préfinancer la production (sous forme d'acompte par volaille)
- être présent aux distributions ou s'organiser pour que quelqu'un d'autre vienne chercher ses volailles
- prévoir un sac isotherme pour le transport des volailles.

Engagement du producteur partenaire :

- livrer des produits de qualité issus de son élevage
- être transparent sur ses méthodes de travail et sur la fixation du prix
- assurer la distribution des volailles
- donner des nouvelles de son exploitation et proposer une visite de sa ferme.

Constitution du panier et paiement

Le présent contrat est passé pour la fourniture à l'adhérent des volailles qu'il aura commandées.

Le prix des volailles est de **7,70 €/kg** pour les poulets et **8,20 €/kg** pour les pintades, canes et canards. Les terrines sont à choisir sur place au prix de **6 € l'unité**.

Modalités de paiement :

L'adhérent verse un acompte de **10 €** par volaille commandée et par distribution. Les chèques correspondants sont encaissés au fur et à mesure des distributions ; par exemple, si je commande 2 poulets, 1 pintade et 1 canard, je donne 5 chèques (pour les 5 distributions) de **40 €** (pour les 4 volailles que je commande).

Le solde correspondant au poids effectif des volailles livrées est réglé à la livraison.

Tous les règlements se font par chèques libellés à l'ordre de « **Pascal Coeurjoly** ».

Distribution des paniers

Elles ont lieu aux dates prévues au contrat de 18 h 30 à 20 h à Poissy.

Ce contrat est élaboré pour une période d'une année.

En cas de situation exceptionnelle (catastrophe climatique, etc.), les conditions d'application de ce contrat pourront être revues lors d'une réunion spécifique à cette situation, réunissant les adhérents et le producteur partenaire.

Je, soussigné, commande :

Volaille	Quantité par distribution	Acompte
Poulet		x 10 € = €
Pintade		x 10 € = €
Cane		x 10 € = €
Canard		x 10 € = €
Terrine		x 6 € = €
Je joins donc à ce contrat 5 chèques d'un montant total de :		€

Fait à Poissy, en 1 exemplaire*, le

Signature de l'adhérent	Signature de l'agriculteur

*1 exemplaire obligatoire pour le Producteur (2 exemplaires si vous en souhaitez un pour vous)